

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 15 janvier 2016

Etaient Présents : Mmes et Mrs BOISNARD Eric, AUZOUX Odile, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GABY-D'HALLUIN Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, MULLER Frédéric, PRIGENT Stéphanie, SANSON Didier. SIROT Claire, THEBAULT Nadine,

Absents excusés : WIECKIEWICZ Laurent (donne pouvoir à Nadine Maillet)
Mme Odile AUZOUX a été nommée Secrétaire.

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 janvier 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Compte rendu des décisions et actions du maire

- Remplacement de Dominique Coquin par Mme Viger Virginie à la cantine scolaire durant son arrêt de travail.
- Rencontre avec Mr Turquety, architecte des bâtiments de France pour identifier les travaux d'urgence à l'église et la Salle de Charité
- Suite à la fermeture de l'épicerie du village, Mr le Maire rencontre Mme Clotilde Valter pour une éventuelle transformation d'un bâtiment communal en épicerie ou point multiservices.
- Suite au don de Mr Kabla, 8 arbres fruitiers ont été plantés au verger de l'école, un photocopieur a été acheté pour l'école, et un panneau « Mairie » a été installé en façade du bâtiment, le solde sera utilisé pour installer des jardins en carré dans le potager de l'école.
- Mr le maire et Mme la secrétaire de mairie ont eu l'occasion de visiter l'Assemblée Nationale à l'invitation de Mme Ameline, le jeudi 14 janvier 2016.

3- points sur les locations de bureau et la fermeture de l'épicerie

A ce jour, 3 bureaux sont en location, deux dans l'ancienne mairie et un dans la nouvelle mairie, un autre bureau est en cours de rénovation.

L'épicerie du village a fermé ses portes le 25 décembre 2015. Un dépôt de pain est prévu du mardi au samedi de 10h15 à 11h15 sur la place de la mairie.

4- Autorisation signature d'une convention pour location de bureaux communaux

Le conseil municipal a décidé de louer des bureaux dans les bâtiments communaux afin d'augmenter les recettes communales.

Suite à la demande de Madame LESAOUT-MADELAINÉ Martine, souhaitant louer un bureau au sein de la commune, un bail précaire de 23 mois doit être établi.

Le montant du loyer serait de 210 €, charges comprises.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer à un bail précaire avec Madame LESAOUT-MADELAINÉ Martine ainsi que tout acte s'y rapportant et tout avenant si nécessaire. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

5- proposition acquisition licence IV – demande d'accord de principe

Suite à la dérogation obtenue par la Préfecture pour conserver la licence IV dans le bourg de la commune, une promesse de vente a été signée entre Mme Lemoine et Mr le Maire.

6- Admission en non-valeur sur l'exercice 2015.

Constatant que les démarches engagées par le Trésorerie pour récupérer des créances liées à la location du logement en 2011 n'ont pas abouti, il devient nécessaire d'abandonner ces recettes constatées dans nos comptes sur l'exercice en question.

La trésorerie nous demande donc d'abandonner une créance de 1060,81 € et de l'affecter à l'exercice 2015. Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes suivantes :

Titre 248 de l'année 2011 d'un montant de 248.69€

Titre 310 de l'année 2011 d'un montant de 248.69€

Titre 359 de l'année 2011 d'un montant de 248.69€

Titre 388 de l'année 2011 d'un montant de 248.69€

Titre 390 de l'année 2011 d'un montant de 66.05€

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1060.81 euros.

Les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement au compte 6541 de l'exercice de 2015, suivant une décision modificative à suivre.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

7- DM Admission en non valeur

Dépenses imprévues 022 - 1060.81€

créances admises en non valeur 6541 +1060.81€

8-Adhésion association Accord 2000

Accord 2000 est une association créée par le conseiller départemental Bernard Aubril regroupant tous les maires du canton. Elle se réunit un samedi matin par trimestre pour assister à des présentations diverses et variées de sujets intéressants les communes.

Elle a également pour mission d'investir dans des équipements mis à notre disposition.

Les radars pédagogiques et la sono (pupitre pour les discours de remise de médailles par exemple) appartiennent à Accord 2000.

Notre commune est adhérente depuis 1997 mais aucune cotisation n'a été réclamée pour les années 2014 et 2015.

De plus le canton ayant évolué suite aux dernières élections nous devons, si nous souhaitons continuer, délibérer en ce sens.

Le coût d'adhésion est fixé à 0,50 € par an et par habitant, soit 363,00 € pour 2016

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association Accord 2000, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 en section de fonctionnement.

le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 1 abstention.

9-compte rendu des EPCI

- Le CCAS propose de créer un regroupement pour l'achat de combustible (gaz, fioul, pellets).

- Comme l'ensemble des syndicats de notre secteur, le SIAEP de la Prébende sera dissout le 31/12/2019 suite au transfert de la compétence eau à LINTERCOM

10- questions et informations diverses

- Agent recenseur : Mme Muller Fiona et Mr Segur Bertrand ont été nommés agents recenseurs.

- Eclairage du Pont Bigot : attente d'un devis du SDEC pour la remise en état du candélabre.

- jeudi 4 février à 19h : commission fêtes et cérémonies

- jeudi 28 janvier à 20h : soirée musique du conservatoire à la salle des fêtes, entrée gratuite

- 11 juin 2016, exposition et installation d'une œuvre d'art sur l'étang de Courtonne.

- PLUI : le terrain de loisirs doit être classé en zone NL

- Visite de conformité de la salle des fêtes par le SDIS et la gendarmerie le mardi 19 janvier.

- Visite de l'ensemble des locaux communaux par les conseillers municipaux, le samedi 23 janvier .

- Distribution du bulletin municipal le weekend du 23 janvier.

- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016.

- Mr Philippe Manceau reçoit le trophée des challenges du sport de la cote fleurie dans la catégorie dirigeant par Mme Nicole Ameline, députée.

- Mr le maire annonce qu'il possible de créer une commune nouvelle avant le 30 juin 2016, avec les mêmes conditions qu'au 1 janvier 2016.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 19 février 2016 à 20h.